

## Volet B

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

\*19323646\*



Déposé 27-06-2019

Greffe

N° d'entreprise: 0728926789

Nom:

(en entier): Step-by-step

(en abrégé) : SBS

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse du siège : Rue de la Madeleine(TOU) 9

7500 Tournai

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Objet de l'acte : création d'une ASBL Extrait statuts association sans but lucratif L'association est dénommée : »Step-by-step »

Son siège est établi à 7500 Tournai rue de la Madeleine numéro 9

L'association a pour objet la promotion des services de soins à domicile au profit de personnes à mobilité réduite, en vue de pouvoir retrouver une certaine autonomie et de faciliter la réinsertion sociale

Pour devenir Membre titulaire de l'association, il faut être élu par la semble générale à la majorité des deux tiers des voies exprimées

Un Membre titulaire peut se retirer à tout moment de l'association en adressant sa démission par écrit au président du conseil d'administration par lettre recommandée

l'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par la semble générale à la majorité des deux tiers des voies des membres présents ou représentés

le conseil d'administration tient, au siège de l'association, un enregistre des membres.

Le conseil d'administration gère le patrimoine et le budget général de l'association .Notamment en début d'année il prépare le budget prévisionnel et le projet général en consultant les diverses professions représentés dans l'association. Le montant des cotisations des membres titulaires et des membres adhérents est annuellement proposé à l'assemblée générale par le conseil d'administration

## 3 Administrateurs :

-S.P.R.L. Dr. Bertrand domiciliee 20 rue Saint Jacques à Tournai

-Mr Chaudat Quentin domicilié20 rue Saint Jacques à Tournai

-Mr Chaudat Frédéricdomicilié 20 rue saint jacques

Représentation et gestion journalière de l'association DR Bertrand Gérant sprl Dr Bertrand